

Conditions Générales d'Utilisation

Showbook.fr

Showbook.fr est une application professionnelle destinée aux artistes auto-diffusés, aux diffuseurs professionnels, ainsi qu'aux sociétés de production. Le site showbook.fr propose une série d'outils pour la diffusion de spectacles vivant, ainsi que pour la gestion de fichier client.

Cette application a été spécialement développée par un développeur, assisté de professionnels du spectacle (compagnies, artistes, diffuseurs, administrateurs...).

Les conditions et descriptions suivante régissent le fonctionnement de la plate-forme communautaire Showbook, hébergée sur le nom de domaine accessible à l'adresse www.showbook.fr.

Au 01/07/2015, les conditions d'utilisation ci-dessous ne sont pas figées. Les codes et algorithmes permettant le fonctionnement de Showbook étant encore à l'état de bêta test, les fonctionnalités et les CGU ci-dessous peuvent encore être amenés à être modifiées.

Toute inscription et utilisation des fonctionnalités de la plate-forme communautaire impliquant des responsabilités civiles et judiciaires, et la vente de spectacle pouvant occasionner des transactions financières, il est important de prendre connaissance des articles suivant avant toute utilisation des fonctionnalités de la plate-forme Showbook.

Le fonctionnement du site Showbook.fr est basé sur la communauté. Chaque utilisateur inscrit peut démarcher pour son propre compte, mais également proposer les prestations dont il dispose de « droits de diffusion ». Important : tout spectacle enregistré est par défaut ouvert à la communauté

LES COMPTES SHOWBOOK

Pour pouvoir accéder aux services du site, il est primordial d'y créer un compte au préalable. La démarche se fait via l'interface d'inscription disponible sur la page d'accueil du site.

Les comptes se différencient quatre catégories qui peuvent être déterminé par le chef de troupe de chaque structure pour les autres utilisateurs inscrits sur la même structure :

- Membre : simple utilisateur du fichier client
- Diffuseur : Peut accéder au module de devis pour effectuer des démarchages
- Administrateur : peut accéder à toutes les fonctionnalités actives de Showbook
- Chef de troupe : Même statut que l'administrateur de tournée, mais peut également gérer la structure

INSCRIPTION DES SPECTACLES ET DES PRESTATIONS

L'inscription des spectacles et des prestations sur Showbook est libre, bien que soumise au respect des lois et des mœurs. Chaque utilisateur assume la totalité des éléments publié sur le site, notamment en cas de litige sur des droits d'auteur ou l'exploitation d'information privée, Showbook se dédouane de toute responsabilité.

C'est lors de l'inscription de la prestation que l'utilisateur accepte que sa prestation soit proposée par les membres de la communauté ou non.

Sur chaque fiche spectacle, il est possible d'attribuer des droits de diffusion partiels ou ouverts.

BASE DE DONNE CONTACT

Tous les contacts importés ou enregistrés sur Showbook sont stockés dans votre espace personnel sécurisé. Ces contacts doivent être des contacts personnels issus d'une prospection antérieure. Tout import de fichier client implique les conditions juridiques relatives à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004.

Chaque utilisateur est propriétaire des fiches client importé ou créé et par conséquent responsable des informations contenues dans ces dernières. En cas de demande d'un contact/client, l'utilisateur est tenu de retirer le contact de sa liste ou de cesser toute communication avec le dit contact. Le non-respect de cette règle implique le non-respect de la loi « Informatique et libertés » et peut constituer une raison de suppression de compte.

Si vous rencontrez la moindre difficulté pour importer vos contacts, le support Showbook est là pour vous aider ! support@showbook.fr

POT COMMUN

Les utilisateurs peuvent partager certains de leurs contacts avec les membres de la communauté dans une base de données commune appelé le « pot commun ». Showbook devient alors propriétaire de la fiche contact afin de la partager avec l'ensemble des utilisateurs. Afin d'éviter de surcharger les boîtes mails de ces contacts partagés, il n'est pas possible de les inclure dans les mailings et autres outils de diffusion de masse.

CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Toutes les données saisies et enregistré sur Showbook sont confidentielles et demeurent propriété de l'utilisateur. En ce sens, aucune des données enregistré, importé ou généré ne pourra être divulgué, utilisé ou supprimé par Showbook sans le consentement de l'utilisateur propriétaire, à l'exception des cas énoncé dans ces Condition Générales d'Utilisation impliquant fraude ou tricherie pouvant porter préjudice à un tiers, qu'il soit interne ou externe à la communauté Showbook. (cf. articles « Base de donne contact » et « Conditions d'exclusion »)

SAUVEGARDE DES FICHIERS GENERE

Showbook est un outil permettant la création de fichiers de diffusion (devis, factures, contrats,...). Ces documents seront tous sauvegardé sur les serveurs de Showbook et accessible à n'importe quel moment à partir des comptes utilisateurs.

CALCUL DU PRIX DE VENTE ET REMUNERATION DES DIFFUSEURS

Les informations de ventes sont enregistrées sur les fiches spectacles :

- Cout de la prestation
- Frais kilométrique
- Part commercial (pourcentage)
- Frais administratifs (Frais de paye) fixe ou pourcentage
- TVA (Si nécessaire)

Le pourcentage de rémunération est fixé par la compagnie avec un minimum de 10%. Ce pourcentage est basé sur le « coût du spectacle », et non sur le prix de vente TTC, en un mot, il n'y a pas de commissionnement sur les frais de transports, les frais administratifs ou bien la TVA.

Le calcul du TTC effectué par Showbook est le suivant :

1. Cout du spectacle (renseigné sur la fiche spectacle)
2. Part commerciale (sur le cout du spectacle d'après la valeur saisi sur la fiche spectacle)Ajout des frais de déplacement (Distance fois prix/kilomètre)
3. Calcul des frais administratif sur ce total (d'après la valeur saisie sur la fiche spectacle)
4. Calcul de la TVA si nécessaire
5. TOTAL TTC

Chaque compagnie détermine son « coût de spectacle », et négocie si besoin avec le diffuseur selon les cas rencontrés (séances multiples, réductions, etc...)

Les devis sont modifiables à volonté.

REMUNERATION DES DIFFUSEURS

Lors de la vente d'un spectacle, la compagnie est mise en relation avec le client pour établir le contrat de cession, automatisé avec showbook.fr et rémunère directement le diffuseur. En aucun cas Showbook ne pourra être impliqué dans cette relation. Les diffuseurs sont rémunérés uniquement en cas de vente d'un spectacle, le montant de la commission étant mentionné lors de l'élaboration des devis. Les modalités de rémunération sont gérées directement entre la structure et le diffuseur, dans le cadre d'un contrat de travail ou de prestation dont les modalités sont à négocier entre les deux parties, notamment en ce qui concerne la date de règlement. Le montant indiqué dans la part commerciale est un montant « à verser », il inclut salaires, charges et éventuels frais administratifs ou TVA :

RESPONSABILITE DU DIFFUSEUR

Le diffuseur est engagé dans toutes les procédures allant du premier contact avec le client jusqu'à la vente et le remplissage de la « fiche contrat », transmise à la compagnie vendue. Cette fiche est transformée en contrat de cession automatisée par l'administrateur de la compagnie

Lorsqu'il propose un spectacle, le diffuseur est tenu de respecter les conditions suivantes :

- Gestion de ses relations clients dans une saine relation commerciale
- Disponibilité de la prestation et des artistes
- Respects des conditions techniques (attention, le non-respect des conditions techniques constitue une clause d'annulation de contrat)
- Validation de devis et création remplissage de la « fiche contrat
- Transmission des informations au responsable de la structure produisant ou administrant la prestation.

En cas de non-respect de ces règles et de création de contrats invalide, Showbook ne pourra être tenue responsable.

DISPONIBILITE DES ARTISTES

Lorsqu'un diffuseur souhaite proposer un spectacle de Showbook, il rentre en contact avec la compagnie pour demander des droits de diffusion. Les deux parties sont invitées à partager leur agenda pour connaître en temps réel la disponibilité de la troupe, qui sera toujours vérifiée par le diffuseur en cas d'avancement sérieux de la vente.

ACCEPTATION DES DEVIS, GESTION DES CONTRATS

Si l'utilisateur a vendu son propre spectacle, il gère lui-même l'intégralité de la chaîne administrative avec les fonctions automatisées de Showbook. Dans le cas où il vend le spectacle d'une structure partenaire, il est de son devoir de faire l'intermédiaire avec le client notamment pour fournir la « fiche contrat ». La compagnie contractualisera directement avec le client, sur la base du devis émis par Showbook.

La validation des devis se déroule dans le menu « Contacts / Suivi de diffusion ». La validation d'un devis entraîne aussitôt l'envoi d'une feuille d'information au client qui permettra la réalisation du contrat de cession du spectacle.

La réalisation du contrat devra être validée par le chef de troupe de la structure responsable de prestation avant envoi du contrat au client pour signature.

Une fois le contrat créé et envoyé au client, le logiciel Showbook établira automatiquement une feuille de répartition mentionnant les différentes parts calculées lors de la réalisation du devis.

***PRECISION :** La part Showbook n'est présente qu'à titre indicative et revient de droit à la compagnie. L'utilisateur n'est pas tenu sous quelque forme que ce soit de verser cette somme. Elle est cependant indiquée comme un Don potentiel en soutien à la plate-forme par rapport au contrat vendu.*

Suite au contrat, Showbook éditera automatiquement : feuille de routes, contrats de travail des intervenants, et facture à faire parvenir au client.

Ces éléments financiers seront également reportés dans la rubrique « mon suivi de gestion » afin que le chef de troupe et/ou l'administrateur puisse suivre le bilan comptable des spectacles administrés par Showbook.

REDUCTIONS ACCORDEES A UN CLIENT

Le module de devis Showbook permet de gérer le prix de la prestation à proposer de manière extrêmement souple.

Dans le cas d'une vente personnelle, cela ne pose aucun problème. Mais dans le cas d'une vente par un tiers, la question est tout autre. Le diffuseur s'engage à rentrer en contact avec le chef de troupe de la structure concernée pour pouvoir appliquer une réduction, ou proposer un tarif pour des séances multiples. La part commerciale est alors déterminée entre les deux parties.-En aucun cas Showbook ne pourra être tenu responsable d'une vente à prix trop bas.

PARTICIPATION A SHOWBOOK

Showbook est un projet collaboratif, géré par une association « loi de 1901 ». Chaque utilisateur est cordialement invité à signaler tout dysfonctionnement ou à proposer de nouvelles fonctionnalités au support. Un forum est également disponible pour favoriser l'entraide entre utilisateurs.

DEPART DE LA COMMUNAUTE

En cas de départ de la communauté, le futur ex-membre doit effectuer lui-même sa propre sauvegarde via l'interface « Export Contact » ou souscrire au service payant pour recevoir un fichier Excel ou ACCES. A la fermeture du compte, toutes les données seront détruites.

CONDITION D'EXCLUSION

- Toute personne publiant des informations mensongères :
 - o cocher la case « spectacle professionnel » pour une prestation amateur.
 - o Publier des photos ou des vidéos non représentatives
 - o Usurpation de droits d'auteur
- Utilisation de l'identifiant et du mot de passe d'un tiers sans son consentement (usurpation d'identité). L'usurpation d'identité est punie par la loi et peut entraîner une peine de 5 ans d'emprisonnement et 75.000€ d'amende comme le précise l'article 434-23 du Code pénal.
- Toute personne ne respectant pas ou ne faisant pas respecter le droit du travail
- Toute personne s'avérant avoir tenté de court-circuiter un chargé de diffusion pour ne pas payer sa juste contribution déterminée par les présentes CGU suite à un devis Showbook validé.

En cas d'exclusion, le compte utilisateur sera bloqué pendant un temps déterminé au cas par cas par l'équipe Showbook, pouvant aller de quelques jours à plusieurs mois.

En cas de récidive, le compte sera définitivement supprimé avec toutes les données qui y sont attribuées. Une surveillance sera programmée pour empêcher toute réinscription.

FONCTIONS PAYANTES

Showbook est un service partiellement gratuit. Le site propose ainsi :

- 50 devis par mois
- 1 contrat + feuille de route par mois
- 3 fiches prestations
- 1 mailing par semaine, limité à 1000 contacts
- base de données privative limitée à 5000 contacts

Au-delà de ces paliers, il est nécessaire de souscrire à un abonnement Showbook à hauteur de 10€ par mois. Cet abonnement ouvre les accès suivant :

- Fiches spectacle illimité, devis et contrat illimité
- Base de données privative limitée à 50.000 fiches contact
- Ouverture d'une zone de stockage de fichier 500Mo
- Accès à la fonction mail type pour enregistrer vos mails les plus courants.

